

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020**

**N° 2020-055**

**Finances – Actualisation des tarifs des services publics  
– Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 10 Juin 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

**Présents :**

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT,  
Serge LEBRUN, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER,  
Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Marie-Anne TODESCHINI, Charline MARTINEAU,  
Adeline BOIZARD, Isabelle BRIARD, Bruno GUITTARD, Florence MARQUES DA SILVA,  
Sylvie CLERC, Éric DODET, Nicole BRUANDET, Jean-Luc FOURNIER,  
Christiane BRESSION, Daniel BOCQUET.

En exercice : 23  
Présents : 21  
Votants : 23

**Excusés :**

Vanessa RICHARD, Raymond DOUARE.

**Pouvoirs :**

Vanessa RICHARD à Nicole BRUANDET, Raymond DOUARE à Jean-Marc MASSE.

**Secrétaire de séance :** Adeline BOIZARD

**Secrétaire auxiliaire :** Alexandra BIE-BOUGARD.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire chaque année de procéder à une réévaluation des tarifs des services municipaux afin de tenir compte de l'augmentation des coûts de fonctionnement.

Comme chaque année, un calendrier d'adoption des tarifs municipaux est proposé pour davantage de lisibilité dans l'intérêt des familles et des différents usagers.

Les tarifs liés au service jeunesse, à savoir l'accueil de loisirs sans hébergement, les camps, l'accueil périscolaire ou la restauration scolaire seront adoptés en juin ou juillet de chaque année en prévision de l'année scolaire suivante. Ainsi, les nouveaux tarifs sont votés en juin 2020 pour une application du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021.

Les autres tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1 et jusqu'au 31 décembre de ladite année. Ils concernent le cimetière et la location des salles municipales. Ainsi, les nouveaux tarifs sont votés en juin 2020 pour une application du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

***Voir projets et tableaux annexés.***

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les grilles de tarifs liées au service jeunesse pour l'année scolaire 2020-2021 telles qu'elles sont ci-dessous présentées ;
- approuver la révision des travaux supplémentaires effectués, en dehors de leur service normal, par les instituteurs et professeurs des écoles, pour le compte et à la demande de collectivités territoriales et payés par elle, applicable à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 ;
- approuver les grilles de tarifs liées aux autres services municipaux pour l'année civile 2021 telles qu'elles sont ci-dessous présentées ;
- autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à mettre en œuvre l'ensemble de ces tarifs et à signer tous les documents afférents à cette révision tarifaire.

**Révision des tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2020/2021 :**

Selon les éléments de conjoncture fournis par l'INSEE en décembre 2019, l'ensemble des prix à la consommation augmentent de 1,4 % sur un an. Il est proposé d'augmenter les tarifs du restaurant scolaire de 1,50 %.

**Restaurant scolaire : Evolution des tarifs : +1,50 %.**

	Tarifs proposés année scolaire 2019-2020		Variation	Tarifs proposés année scolaire 2020-2021	
	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant et au- delà		1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant et au- delà
<b>Repas enfant</b>	4,00 €	2,80€	<b>+ 1,50 %</b>	4,06 €	2,84 €
<b>Repas Merc Suivi ALSH</b>	4,00 €	2,80€		4,06 €	2,84 €
<b>Repas Merc Sans ALSH</b>	4,75€	3,33 €		4,82 €	3,38 €
<b>Repas adulte</b>	5,38 €			5,46 €	
<b>Repas personnel</b>	4,12€			4,18 €	

La réduction de 30 % pour le 3<sup>ème</sup> enfant est maintenue.

## Révision des tarifs horaires des accueils périscolaires pour l'année scolaire 2020/2021 :

Tarifs 2019/2020	1 <sup>ère</sup> tranche de 0 à 299	2 <sup>ème</sup> tranche de 300 à 399	3 <sup>ème</sup> tranche de 400 à 499	4 <sup>ème</sup> tranche de 500 à 599	5 <sup>ème</sup> tranche de 600 à 710	6 <sup>ème</sup> tranche de 711 à 799	7 <sup>ème</sup> tranche de 800 à 899	8 <sup>ème</sup> tranche de 900 à 1200	9 <sup>ème</sup> tranche de 1201 à plus
1 <sup>er</sup> enfant	0,82 €	1,03 €	1,24 €	1,44 €	1,64 €	1,86 €	2,06 €	2,36 €	2,48 €
2 <sup>ème</sup> enfant	0,70 €	0,87 €	1,06 €	1,23 €	1,40 €	1,57 €	1,76 €	2,01 €	2,10 €
3 <sup>ème</sup> enfant et plus	0,58 €	0,72 €	0,86 €	1,02 €	1,16 €	1,30 €	1,44 €	1,65 €	1,73 €
Hors commune (pour 1 enfant)	0,98 €	1,24 €	1,48 €	1,73 €	1,98 €	2,22 €	2,48 €	2,84 €	2,96 €
Variation appliquée	1,5%								
Tarifs 2020/2021	1 <sup>ère</sup> tranche de 0 à 299	2 <sup>ème</sup> tranche de 300 à 399	3 <sup>ème</sup> tranche de 400 à 499	4 <sup>ème</sup> tranche de 500 à 599	5 <sup>ème</sup> tranche de 600 à 710	6 <sup>ème</sup> tranche de 711 à 799	7 <sup>ème</sup> tranche de 800 à 899	8 <sup>ème</sup> tranche de 900 à 1200	9 <sup>ème</sup> tranche de 1201 à plus
1 <sup>er</sup> enfant	0,83 €	1,05 €	1,26 €	1,46 €	1,66 €	1,89 €	2,09 €	2,40 €	2,52 €
2 <sup>ème</sup> enfant	0,71 €	0,88 €	1,08 €	1,25 €	1,42 €	1,59 €	1,79 €	2,04 €	2,13 €
3 <sup>ème</sup> enfant et plus	0,59 €	0,73 €	0,87 €	1,04 €	1,18 €	1,32 €	1,46 €	1,67 €	1,76 €
Hors commune (pour 1 enfant)	0,99 €	1,26 €	1,50 €	1,76 €	2,01 €	2,25 €	2,52 €	2,88 €	3,00 €

La réduction de 15 % pour le 2<sup>ème</sup> enfant et de 30 % pour le 3<sup>ème</sup> enfant est maintenue.

Prix de l'étude surveillée : + 0,70 €.

Pour chaque activité proposée sur le temps de l'accueil périscolaire le tarif horaire est découpé et appliqué de cette manière :

- Matin avant 8 heures : 7h15-8h35 soit 1,33h
- Matin après 8 heures : 8h-8h35 soit 0,58h
- Gouter : 16h-16h45 soit 0,75
- TAP : 16h45-17h45 soit 1h
- Etude surveillée : 16h30-17h30 soit 1h + 0.70 € supplémentaire
- Ludosoir : 17h45 - 18h30 soit 0,75h

De plus, toute annulation d'inscription, sera possible, au plus tard 7 jours avant la date concernée, faute de quoi la présence de l'enfant sera facturée, sauf en cas de maladie. Dans ce cas, un justificatif doit être fourni dans les 15 jours suivants l'absence.

Dépassement d'horaire le soir à partir de 18h30	15 minutes	30 minutes
	3.50 €	9 €

### Révision des tarifs ALSH - 2020 / 2021 :

Selon les éléments de conjoncture fournis par l'INSEE en décembre 2019, l'ensemble des prix à la consommation augmentent de 1.4 % sur un an.

C'est pourquoi, pour assurer le financement de ce service, il est proposé d'augmenter de 1,5% les tarifs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

La réduction de 15 % pour le 2<sup>ème</sup> enfant et de 30 % pour le 3<sup>ème</sup> enfant est maintenue.

La demi-journée (repas non inclus), coûte 50 % du tarif applicable selon le régime et le Quotient Familial, auquel se rajoute le tarif du repas du restaurant scolaire pour les services de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Les enfants du personnel communal payent 50 % du tarif applicable selon le Quotient Familial.

Les familles non résidentes à Saint-Ay ont une majoration de 20 % du tarif.

Les familles n'ayant pas inscrit leur enfant ou passé le délai de 7 jours, mais ayant utilisé tout de même le service enfance jeunesse ont une majoration de 100 % du tarif.

De plus, toute annulation d'inscription, sera possible, au plus tard 7 jours avant la date concernée, faute de quoi la présence de l'enfant sera facturée, sauf en cas de maladie. Dans ce cas, un justificatif doit être fourni dans les 15 jours suivants l'absence.

### Stages vacances ALSH : Evolution des tarifs : +1,5 %.

Enfant résident sur la commune :	2019/2020	2020/2021
½ journée de stage sur la structure	5,26 €	5,34 €
1 journée de stage sur la structure	10,52 €	10,68 €
Participation famille activité annexe (1 journée à l'extérieur de la structure)	80% du prix	80% du prix
Enfant non-résident sur la commune :	2019/2020	2020/2021
½ journée de stage sur la structure	6,31 €	6,41 €
1 journée de stage sur la structure	12,62 €	12,81 €
Participation famille activité annexe (1 journée à l'extérieur de la structure)	100% du prix	100% du prix

**Mini séjours, camps ALSH** : Evolution des tarifs : +1,5%.

Enfant résident sur la commune :	2019/2020	2020/2021
Tarif journalier Camp en gestion autonome	23,80 €	24,16 €
Tarif journalier Camp géré par un organisme tiers	37,89 €	38,46 €
Tarif journalier Camp ski	86,37 €	87,66 €
Enfant non-résident sur la commune :	2019/2020	2020/2021
Tarif journalier Camp en gestion autonome	28,56 €	28,99 €
Tarif journalier Camp géré par un organisme tiers	45,57 €	46,25 €
Tarif journalier Camp ski	103,64 €	105,20 €

Pour les mini-séjours et les camps, une pré-inscription sera indispensable, avec le paiement d'un acompte pour valider l'inscription. Un acompte de 50% sera demandé à chaque famille lors des inscriptions.

**Accueil de Loisirs sans Hébergement** : Evolution des tarifs : + 1,5%.**Tarifs proposés pour l'année scolaire 2020/2021 :**

Tarifs 2019/2020	1 <sup>ère</sup> tranche de 0 à 299	2 <sup>ème</sup> tranche de 300 à 399	3 <sup>ème</sup> tranche de 400 à 499	4 <sup>ème</sup> tranche de 500 à 599	5 <sup>ème</sup> tranche de 600 à 710	6 <sup>ème</sup> tranche de 711 à 799	7 <sup>ème</sup> tranche de 800 à 899	8 <sup>ème</sup> tranche de 900 à 1200	9 <sup>ème</sup> tranche de 1201 à plus
1 <sup>er</sup> enfant	3,91 €	4,84 €	6,03 €	7,05 €	8,86 €	10,59 €	12,29 €	14,37 €	15,93 €
2 <sup>ème</sup> enfant	3,32 €	4,11 €	5,12 €	6,00 €	7,53 €	9,00 €	10,45 €	12,21 €	13,54 €
3 <sup>ème</sup> enfant et plus	2,73 €	3,39 €	4,21 €	4,93 €	6,20 €	7,41 €	8,61 €	10,06 €	11,14 €
Hors commune (pour 1 enfant)	4,72 €	5,81 €	7,23 €	8,47 €	10,63 €	12,72 €	14,75 €	17,24 €	19,11 €
Variation appliquée	1,5%								
Tarifs 2020/2021	1 <sup>ère</sup> tranche de 0 à 299	2 <sup>ème</sup> tranche de 300 à 399	3 <sup>ème</sup> tranche de 400 à 499	4 <sup>ème</sup> tranche de 500 à 599	5 <sup>ème</sup> tranche de 600 à 710	6 <sup>ème</sup> tranche de 711 à 799	7 <sup>ème</sup> tranche de 800 à 899	8 <sup>ème</sup> tranche de 900 à 1200	9 <sup>ème</sup> tranche de 1201 à plus
1 <sup>er</sup> enfant	3,97 €	4,91 €	6,12 €	7,16 €	8,99 €	10,75 €	12,47 €	14,59 €	16,17 €
2 <sup>ème</sup> enfant	3,37 €	4,17 €	5,20 €	6,09 €	7,64 €	9,14 €	10,61 €	12,39 €	13,74 €
3 <sup>ème</sup> enfant et plus	2,77 €	3,44 €	4,27 €	5,00 €	6,29 €	7,52 €	8,74 €	10,21 €	11,31 €
Hors commune (pour 1 enfant)	4,79 €	5,90 €	7,34 €	8,60 €	10,79 €	12,91 €	14,97 €	17,50 €	19,40 €

En plus, de ces tarifs à la journée, il faut rajouter pour chaque famille utilisatrice, la garderie péri-loisirs matin ou/et soir :

	2019/2020	Variation	2020/2021
Garderie péri-loisirs matin ou soir	1,61 €	1,50 %	1,63 €

**Révision des travaux supplémentaires effectués, en dehors de leur service normal, par les instituteurs et professeurs des écoles, pour le compte et à la demande de collectivités territoriales et payés par elle :**

Par décret n°2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation, il est décidé une revalorisation des taux plafond des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles à compter du 1<sup>er</sup> février 2017.

En conséquence, les taux plafonds de rémunération de ces heures supplémentaires sont fixés aux montants ci-après :

**HEURE D'ETUDE SURVEILLEE :**

- Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire : 20,03 € ;
- Instituteurs exerçant en collège : 20,03 € ;
- Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école : 22,34 € ;
- Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école : 24,57 €.

**Tarifs salles des fêtes pour l'année civile 2020 :**

Il est proposé d'augmenter les tarifs des salles des fêtes de 1,50 %.

Salles municipales - Année 2020	Salle F. VILLON*				Salle J. BREL*				Salle C. CLAUDEL*			
	WE	Caution	1 journée	Caution	WE	Caution	1 journée	Caution	WE	Caution	1 journée	Caution
Particulier Agylliens ou organisme Agylliens	508,00 €	700,00 €	254,00 €	700,00 €	254,00 €	350,00 €	127,00 €	175,00 €	153,00 €	300,00 €	77,00 €	150,00 €
Hors commune particuliers et organisme	965,00 €		483,00 €		483,00 €		254,00 €		305,00 €		153,00 €	
Employés communaux actifs et retraités	254,00 €		127,00 €		127,00 €		64,00 €		77,00 €		32,00 €	
Elus et anciens élus	254,00 €		127,00 €		127,00 €		64,00 €		77,00 €		32,00 €	
Association Agylliennes avec recettes	**				**				**			
Association Agylliennes sans recettes	Gratuit				Gratuit				Gratuit			
Variation	1,50%											
Salles municipales - Année 2021	Salle F. VILLON*				Salle J. BREL*				Salle C. CLAUDEL*			
	WE	Caution	1 journée	Caution	WE	Caution	1 journée	Caution	WE	Caution	1 journée	Caution
Particulier Agylliens ou organisme Agylliens	516 €	700,00 €	258 €	700,00 €	258 €	350,00 €	129 €	175,00 €	155 €	300,00 €	78 €	150,00 €
Hors commune particuliers et organisme	979 €		490 €		490 €		258 €		310 €		155 €	
Employés communaux actifs et retraités	258 €		129 €		129 €		65 €		78 €		32 €	
Elus et anciens élus	258 €		129 €		129 €		65 €		78 €		32 €	
Association Agylliennes avec recettes	**				**				**			
Association Agylliennes sans recettes	Gratuit				Gratuit				Gratuit			

\*Location incluant la cuisine et les charges (hors chauffage).

\*\*Les associations Agylliennes qui organisent une manifestation avec recettes (soirée repas, thé dansant, spectacle payant, etc.) auront droit à un week-end de gratuité par an pour la réservation d'une des deux salles.

Au-delà, les associations Agylliennes devront s'acquitter d'un montant égal aux tarifs appliqués aux Agylliens, après avis de la Commission Culture, Fêtes et Cérémonies.

Les manifestations municipales (cérémonies officielles, manifestations à but non lucratif, etc.) bénéficieront gratuitement de la mise à disposition des salles des fêtes.

Pour la période hivernale (1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> avril), à ces tarifs se rajoutent ceux du chauffage :

- pour la salle Jacques BREL : 25,00 € pour le week-end et 12,50 € pour la journée ;
- pour la salle François VILLON : 50,00 € pour le week-end et 25,00 € pour la journée.

L'ensemble des dispositions ci-dessus seront applicables à toutes les conventions signées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.

**Tarifs du Cimetière pour l'année civile 2021 :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les tarifs pour le cimetière pour l'année 2021 sont augmentés par rapport aux tarifs 2020 de 1.50%.

Sépultures	Tarifs 2020	Tarifs 2021
30 ans	115,00 €	117,00 €
50 ans	170,00 €	173,00 €
Colombariums	Tarifs 2020	Tarifs 2021
30 ans	520,00 €	528,00 €
50 ans	720,00 €	731,00 €
Cavernes	Tarifs 2020	Tarifs 2021
30 ans	420,00 €	426,00 €
50 ans	620,00 €	629,00 €

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
A Saint-Ay, le **18 JUIN 2020**

Le Maire,

Frédéric GUILLERIER

Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de l'affichage le  
Pour le Maire,  
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.